

Rapport annuel



2016
2017

Agence régionale de mise
en valeur des forêts privées
de la Gaspésie-Les-Îles

TABLES DES MATIÈRES

Message du président	1
Membres	2
Conseil d'administration.....	3
Principaux sujets abordés au conseil d'administration.....	4
Personnel de l'agence	4
Conseillers forestiers accrédités.....	5
Comités.....	6
Contribution financière des partenaires	8
Investissements en forêt privée	9
Sécurisation et protection des investissements.....	9
Certification forestière	10
Travaux sylvicoles	10
Vérification opérationnelle et critères de performance	13
Bilan du plan d'action 2016-2017 de l'Agence	16
Liste des taux et des traitements admissibles.....	20
Plan de protection et de mise en valeur de la forêt privée Gaspésie-Les-Îles	22
Règlementation municipale	23
Transfert de connaissances	23
Épidémie de la tordeuse des bourgeons d'épinette	24
Budget prévisionnel.....	25
États financiers	26

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Rapport d'assiduité des membres du CA de l'AFOGÎM du 1 ^{er} avril 2016 au 31 mars 2017	3
Tableau 2 : Liste des conseillers forestiers accrédités pour l'année 2016-2017.....	5
Tableau 3 : Quantité et montants investis par l'AFOGÎM dans la réalisation de travaux sylvicoles pour les trois dernières années.....	10
Tableau 4 : Détails des quantités réalisées et des sommes investies par l'AFOGÎM en aménagement de la forêt privée en Gaspésie pour la saison 2016-2017	11
Tableau 5 : Quantité et montants investis par l'AFOGÎM par MRC par groupe d'activité en 2016-2017.....	12
Tableau 6 : Bilan du plan d'action 2016-2017 de l'AFOGÎM.....	16
Tableau 7 : État des activités réalisées.....	23

MESSAGE DU PRÉSIDENT

Seulement quelques mots pour vous faire un portrait de l'an passé et ce que nous réserve le futur.

Nous avons finalement terminé le plan de mise en valeur de la forêt privée (PPMV) Gaspésie/Iles-de-la-Madeleine. Il devrait être déposé sur le site de l'agence sous peu. Vous le savez, il y a eu du changement au niveau de notre ingénieur forestier et de notre direction. Comme à chaque changement de garde, il y a eu une certaine adaptation à faire. Ainsi, je tiens à féliciter M. Louis Gauthier pour avoir su si bien s'intégrer au niveau de l'Agence et d'être si professionnel.



Nous constatons d'ailleurs que malgré les effectifs réduits à l'agence, nous réussissons à faire le travail. Il faut souligner que la nouvelle grille de taux et le nouveau guide de référence technique provincial viennent alléger la tâche de l'équipe technique de l'Agence.

Si nous n'avons pas de mauvaise surprise, nous devrions avoir une certaine stabilité au niveau de nos revenus pour cette année. Mais encore une fois, le montant accordé à l'Agence du programme de mobilisation des bois se fait attendre. Je sais pour autant que c'est difficile pour nos conseillers forestiers de planifier les travaux à réaliser avec leurs propriétaires.

Nous avons réalisé en discutant avec nos conseillers forestiers que certaines décisions du conseil d'administration pouvaient créer des problématiques ou défis selon leur situation géographique ou encore, avec la mise en marché de certaines essences de bois. Comme président, je peux vous assurer que le but des prises de décision du conseil d'administration n'est pas d'avantager ou désavantager un territoire plus qu'un autre, mais bien de suivre du mieux possible les orientations du Ministère et de donner un signal clair au gouvernement que la région GIM est prête à faire un effort comme le reste du Québec.

Je termine en vous rappelant que les partenaires de la forêt privée devront continuer à travailler ensemble pour faire face au défi de la tordeuse des bourgeons d'épinettes qui gagne du terrain tous les ans et au défi de la mise en marché des bois avec les taxes sur le bois d'œuvre des États-Unis.

De plus, je voudrais souligner l'excellent travail des conseillers forestiers et les remercier de garder leur approche de recherche de solution par la discussion et l'ouverture.

Finalement, un gros merci à mon conseil d'administration pour leur investissement de soi dans la recherche de solution pour une meilleure gouvernance.

Guy Gallant, Président

MEMBRES

Toute personne morale ou organisme œuvrant sur le territoire de l'Agence et faisant partie des partenaires de la forêt privée peut être admis comme membre régulier. Cinq catégories font partie des partenaires, soit les organismes de gestion en commun, les syndicats de producteurs de bois, les industriels de pâtes et papiers, les industriels de sciage ainsi que le monde municipal. Ces membres sont appelés à désigner des personnes à titre de représentants avec droit de vote aux assemblées générales. Chaque catégorie a droit à un nombre égal de vote.

Organisme de gestion en commun

Entreprises Agricoles et Forestières de Percé
Groupement Agro-Forestier de la Ristigouche
Groupement Forestier Coopératif Baie-des-Chaleurs
Groupement Forestier Coopératif de la Péninsule
Groupement Forestier Coopératif Shick Shock
Fédération des groupements forestiers de la Gaspésie

Syndicats de producteurs de bois

Syndicat des producteurs de bois de la Gaspésie
Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent

Industriels des pâtes et papiers

Tembec inc. Matane
Uniboard Canada inc. Sayabec

Industriels du sciage

Association Coopérative Forestière de St-Elzéar
Groupe de Scieries GDS inc.
Produits forestiers Temrex
Rosario Poirier inc.

Monde municipal

MRC Avignon
MRC Bonaventure
MRC Rocher-Percé
MRC Côte-de-Gaspé
MRC Haute-Gaspésie
Municipalité des Îles-de-la-Madelaine
Ville de Carleton-sur-Mer
Ville de Gaspé
Ville de New Richmond
Municipalité de Port-Daniel-Gascons
Municipalité de Cascapédia-Saint-Jules
Municipalité de Marsoui
Municipalité de Saint-Alphonse
Municipalité de Saint-André-de-Restigouche
Municipalité de Saint-Elzéar

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration est constitué de représentants des quatre groupes de partenaires nationaux; le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, les représentants de l'industrie de transformation du bois, les représentants du monde municipal et les représentants des producteurs forestiers.

En poste au 31 mars 2017, les membres du conseil d'administration, sous la présidence de Guy Gallant, étaient :

Ministères des forêts, de la Faune et des Parcs

Daniel Villeneuve, chef de l'unité de gestion de la Baie-des-Chaleurs

Alain Leblanc, chef de l'unité de gestion de la Gaspésie

Monde municipal

Gérard Porlier, maire de la Municipalité de Saint-Alphonse

Réjean Normand, maire de la Municipalité Rivière-à-Claude

Titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois

Mario Bernier, superviseur foresterie et approvisionnement fibres, Uniboard Canada inc.

Robert Belzile, vice-président Groupe GDS

Producteurs forestiers

Berthold Gagné, président Syndicat des producteurs de bois de la Gaspésie, vice-président

Pierre-Luc Desjardins, directeur Groupement Forestier Coopératif de la Baie-des-Chaleurs

Au cours de l'année 2016-2017, le conseil d'administration s'est réuni à six reprises.

Tableau 1 : Rapport d'assiduité des membres du CA de l'AFOGÎM du 1er avril 2016 au 31 mars 2017

Membres	Dates des rencontres du conseil d'administration					
	28/04/16	30/06/16	22/09/16	21/10/16	25/11/16	02/02/17
Alain Leblanc	X	X	X	X	X	X
Berthold Gagné	X	X	X	X	X	X
Daniel Villeneuve	X	X	X	X	X	X
Gérard Porlier	Absent	X	X	X	X	X
Mario Bernier	Absent	X	X	X	X	Absent
Pierre-Luc Desjardins	X	X	X	X	X	X
Réjean Normand	Absent	Absent	X	Absent	Absent	Absent
Robert Belzile	X	X	Absent	Absent	X	X

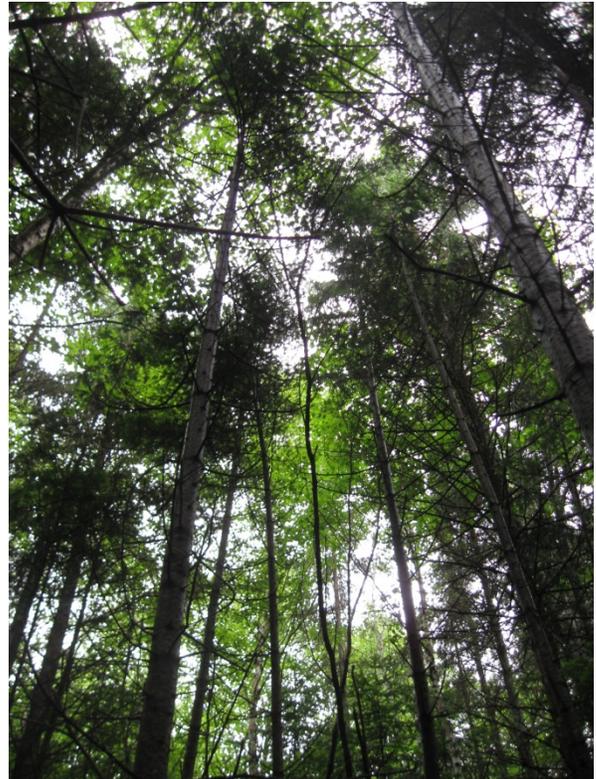
Ressources consenties par les partenaires

La valeur de la participation des partenaires au conseil d'administration de l'Agence et dans les divers comités est évaluée à 9 435 \$

PRINCIPAUX SUJETS TRAITÉS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au cours de l'exercice, les principales activités du conseil d'administration de l'Agence ont été les suivantes :

- Accréditation des conseillers forestiers 2016-2017
- Budget (orientations et démarches)
- Dépôts de plants
- Grilles de taux des traitements sylvicoles 2016-2017
- Politique budgétaire
- Possibilité forestière
- Prévision budgétaire et suivi 2016-2017
- Programme de mobilisation des bois
- Statut de producteur forestier
- Orientations des travaux sylvicoles - 2016-2017
- Transfert de connaissances 2016-2017
- Tordeuse des bourgeons d'épinette
- Politique dépôts de plants
- Dépôts directs
- Vérification opérationnelle
- Certification
- PPMV
- Site Internet



PERSONNEL DE L'AGENCE

Pour assurer, offrir un soutien administratif et technique aux conseillers forestiers et faire le suivi des décisions du conseil d'administration pour la saison 2016-2017, l'Agence disposait du personnel suivant :

Louis Gauthier, directeur général et ingénieur forestier

Gilles Lieutenant, technicien forestier

Bruno Duguay, technicien forestier

Jessica Delarosbil, adjointe administrative

CONSEILLERS FORESTIERS ACCRÉDITÉS

Pour la réalisation des travaux sylvicoles effectués dans le cadre de ses programmes d'aide, l'Agence accrédite sept conseillers forestiers. Ils offrent les services professionnels et techniques nécessaires à l'exécution des travaux admissibles.

Tableau 2 : Liste des conseillers forestiers accrédités pour l'année 2016-2017

Conseillers forestiers		MRC desservies
	162, rue de l'Église Mont-Louis (Québec) G0E 1T0 Téléphone : 418 797-4480 Télécopieur : 418 797-2133 Courriel : information@foremo.ca	Haute-Gaspésie Côte-de-Gaspé
	139A, route 132 Ouest New Richmond (Québec) G0C 2B0 Téléphone : 418 392-5660 Télécopieur : 418 392-5929 Courriel : maxifor@globetrotter.net	Avignon Bonaventure Rocher-Percé
	884, route 132 Ouest, Percé (Québec) G0C 2L0 Téléphone : 418 782-2621 Télécopieur : 418 782-5293 Courriel : eafperce@globetrotter.net	Bonaventure (Hope à Shigawake) Rocher-Percé
	70A, rue Principale L'Ascension-de-Patapédia (Québec) G0J 1R0 Téléphone : 418 299-2147 Télécopieur : 418 299-2814 Courriel : gafr@gafr.net	Avignon (l'Ascension-de-Patapédia à Pointe-à-la-Croix)
	106, rue Industrielle New Richmond (Québec) G0C 2B0 Téléphone : 418 392-5088 Télécopieur : 418 392-5080 Courriel : info@gfcbc.ca	Avignon (Maria à Escuminac) Bonaventure (Paspébiac à Cascapédia-St-Jules)
	54, rue Eden Gaspé (Québec) G4X 1Z2 Téléphone : 418 368-5646 Télécopieur : 418 368-6120 Courriel : gfcpeninsule@globetrotter.net	Côte-de-Gaspé
	174, route du Parc Ste-Anne-des-Monts (Québec) G4V 2C2 Téléphone : 418 763-7600 Télécopieur : 418 763-7423 Courriel : gf.shick.shock@globetrotter.net	Haute-Gaspésie

COMITÉS

Les comités et les groupes de travail ont des mandats spécifiques reliés à la réalisation de la mission de l'Agence. Leurs travaux permettent d'appuyer et de conseiller les administrateurs dans leur tâche.

Trois comités sont actifs à l'Agence. Leur composition et leur mandat sont les suivants :

Comité technique

Le comité technique a comme mandat d'étudier et de donner des avis au conseil d'administration sur des sujets précis définis par le conseil d'administration de l'Agence ou du personnel technique de l'Agence ou sur l'application de tous dossiers techniques reliés à la livraison du programme forestier de l'Agence notamment par :

- L'élaboration d'une stratégie sylvicole pour la forêt privée;
- Une participation à la révision du plan de mise en valeur;
- Une participation au calcul de possibilité forestière;
- Un suivi des nouveautés dans le domaine forestier et l'élaboration de nouveaux traitements forestiers.

Son mandat était auparavant plus large et permettait la révision des intrants pour la grille annuelle de taux, l'introduction de nouveaux traitements sylvicoles et la modification du cahier de normes techniques de l'Agence. De nouvelles orientations du programme ont cependant modifié le rôle des Agences de mise en valeur des forêts privées et ces éléments sont maintenant provinciaux.

Composition

Au 31 mars 2017, sa composition était la suivante :

- Représentant des conseillers forestiers regroupés (MM. Claudel Francoeur et Pierre-Luc Desjardins)
- Représentant du MFFP (M. Alain Leblanc)
- Représentant du monde municipal (M. Gaétan Bernatchez)
- Représentant de l'industrie forestière (poste vacant)
- Représentant des conseillers forestiers indépendants (M. Gaétan Guité)
- Représentant de l'agence (M. Louis Gauthier)

Pour l'année 2016-2017, le comité s'est réuni à une seule reprise, le 14 décembre 2016.

Comité technique élargi

Ce comité a été mis sur pied pour valider le travail du personnel de l'agence et des mandataires travaillant au dossier de renouvellement du PPMV.

Composition

Ce sont les membres du comité technique auxquelles se sont ajoutées des personnes ressources d'organisation œuvrant en territoire privé.

Ses membres au 31 mars 2017 étaient les suivants :

- Représentant des propriétaires SPB Gaspésie (M. Berthold Gagné)
- Représentant du MFFP (M. Alain Leblanc)
- Représentant MFFP (Mme Annie Malenfant)
- Représentant du monde municipal (M. Gaétan Bernatchez)

- Représentant industrie (M. Robert Belzile)
- Représentant faunique (M. Ronald Cormier)
- Représentant des conseillers forestiers regroupés (M. Claudel Francoeur)
- Représentant conseillers forestiers regroupés (M. Paul Robichaud)
- Représentant conseillers forestiers regroupés (M. Dan Soucy)
- Représentant conseillers forestiers regroupés (M. Claude Berger)
- Représentant conseillers forestiers regroupés (M. Pierre-Luc Desjardins)
- Représentant des conseillers forestiers indépendants (M. Gaétan Guité)
- Représentant des conseillers forestiers indépendants (M. Charles-Philippe Laflamme)
- Représentant de l'agence (M. Guy Gallant)
- Représentant de l'agence (M. Louis Gauthier)

En 2016-2017, le comité technique élargi ne s'est pas réuni.

Comité sur la stratégie de mise en œuvre du PPMV

Le comité sur la stratégie de mise en œuvre du PPMV a été mis sur pied pour prioriser les enjeux du PPMV et pour faciliter sa mise en œuvre.

Composition

Au 31 mars 2017, sa composition était la suivante :

- Représentant du MFFP (M. Alain Leblanc)
- Représentant des conseillers forestiers indépendants (M. Gaétan Guité)
- Représentant conseillers forestiers regroupés (M. Pierre-Luc Desjardins)
- Représentant du monde municipal (M. Gérard Porlier)
- Représentant de l'agence (M. Louis Gauthier)
- Représentant de l'agence (M. Gaston Miousse)

Le comité ne s'est pas réuni en 2016-2017.

CONTRIBUTION FINANCIÈRE DES PARTENAIRES

MFFP

Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées	1 954 150 \$
Programme mobilisation des bois	462 380 \$
Total	2 416 530 \$

Propriétaires

Contribution du producteur	312 518 \$
----------------------------	------------

Les propriétaires doivent également défrayer le coût pour la réalisation des plans d'aménagement forestier : 171 plans ont été confectionnés pour une superficie forestière totale de 6 200 hectares. L'Agence ne dispose pas d'information sur la valeur de cette contribution.

Industries

Titulaires de permis d'exploitation d'usine	202 271 \$
Industriels du Nouveau Brunswick	39 473 \$
Total	241 744 \$

Liste des industriels ayant contribué au financement de l'Agence au cours de l'exercice 2016-2017 :

- ✓ Association coopérative de St-Elzéar
- ✓ Bois Granval G.D.S.
- ✓ Bois Marsoui G.D.S.
- ✓ Damabois (Cap-Chat & St-Damase)
- ✓ Gaston Cellard inc.
- ✓ Groupe Cèdrico (Bois d'œuvre Cèdrico Price)
- ✓ Groupe Lebel
- ✓ Industries G.D.S.
- ✓ Maibec
- ✓ Rosario Poirier inc.
- ✓ Scierie Serdam
- ✓ Tembec (Matane – Vallée)
- ✓ Temrex (Div. Gaspésie-Nouvelle)
- ✓ Uniboard Canada inc.
- ✓ Chaleurs Sawmill (Belledune, NB)
- ✓ Groupe Savoie (NB)



INVESTISSEMENTS EN FORÊT PRIVÉE

Pour l'année 2016-2017, une somme de 2 086 997 \$ en aide financière a été investie chez des producteurs forestiers reconnus pour la réalisation de travaux de mise en valeur. Un total de 367 producteurs a bénéficié du programme, dont trois sont considérés comme grands propriétaires puisqu'ils possèdent une superficie forestière supérieure à 800 hectares d'un seul tenant.

Programmes	Type propriétaire	MRC					Total	
		Avignon	Bonaventure	Rocher Percé	Côte de Gaspé	Haute Gaspésie	Propriétaire	\$
Régulier	Petits propriétaires	68	82	41	38	42	271	1 444 109 \$
	Grands propriétaires			1	1		2	35 429 \$
	\$/MRC	320 608	400 302	319 084	180 988	258 556	273	1 479 538 \$
Mobilisation des bois	Petits propriétaires	47	41	19	4	21	132	462 694 \$
	Grands propriétaires			1		1	2	44 623 \$
	\$/MRC	192 933	159 421	72 186	24 059	58 717	134	507 317 \$
Récupération Arthur	Petits propriétaires	8	15				23	50 500 \$
	Grands propriétaires							
	\$/MRC	10 593	39 907				23	50 500 \$
Tordeuse des bourgeons d'épinette	Petits propriétaires	2				1	3	20 448 \$
	Grands propriétaires					1	1	29 195 \$
	\$/MRC	13 628				36 015	4	49 643 \$
Total	Propriétaires	125	138	62	43	63	431	
	\$/MRC	537 762	599 630	391 270	205 047	317 273		2 086 997 \$

Ensemble des programmes	Nbre de propriétaires	107	111	53	40	56	367
-------------------------	-----------------------	-----	-----	----	----	----	------------

*Pour le programme régulier, il faut ajouter 40 533 \$ pour la mise en ballôts des plants forestiers

SÉCURISATION ET PROTECTION DES INVESTISSEMENTS

Tel que prévu au rendez-vous de la forêt privée (30 mai 2011), l'agence a adopté une politique de sécurisation des investissements à son conseil d'administration du 9 mai 2014.

Cette politique a comme objectif d'assurer la sécurisation des investissements déjà consentis et ceux à venir, l'entretien des investissements déjà consentis avant d'en entreprendre de nouveaux et d'orienter les investissements dans les municipalités où la réglementation est favorable à la récolte de bois et la sylviculture.

La présente politique réunie les mesures mises en place par l'Agence pour s'assurer de la protection et la concrétisation des investissements de l'État. Elle s'appuie sur des documents qui sont en constant processus d'amélioration. En 2016-2017, aucune modification n'a été apportée à la politique de sécurisation et de protection des investissements. Ces documents sont remis aux agents livreurs et mis à la disposition des producteurs forestiers et du public en général sur le site Web de l'Agence à l'adresse suivante : www.afogim.com.

CERTIFICATION FORESTIÈRE

Depuis 2014-2015, l'Agence de mise en valeur des forêts privées de la Gaspésie, via les contributions industrielles, soutient financièrement les activités reliées à la certification forestière du territoire privé. En 2016-2017, un montant de 50 000 \$ a été accordé au syndicat pour les activités associées au maintien du certificat de la Gaspésie pour les propriétés privées.

Voici les principales activités reliées à la certification forestière réalisées cette année :

Salaires et bénéfices marginaux :	50 957 \$
Fourniture de bureau, photocopie et poste :	2 500 \$
Frais de déplacement :	4 176 \$
Télécommunication :	550 \$
Rainforest Alliance - Auditeur :	36904 \$
Olivier Perrotte – contrat consultant :	3 140 \$
SNC Lavalin :	2 500 \$
Olivier Côté :	5 184 \$

Total : 105 910 \$

TRAVAUX SYLVICOLES

L'Agence de mise en valeur des forêts privées de la Gaspésie-Les-Îles a continué en 2016-2017 d'investir d'importantes sommes d'argent pour la réalisation de travaux sylvicoles en forêt privée. Une baisse des budgets consentis à l'aménagement est cependant observée ces dernières années (Tableau 3, 4 et 5).

On peut constater que les activités de préparation de terrain ont diminuées pour l'année 2016-2017 par rapport aux années précédentes. Le reboisement et l'entretien de plantation ce sont cependant maintenues. La disparition du traitement sylvicole d'éclaircie précommerciale de plantation ont fait drastiquement diminuer la quantité de traitements non-commerciaux réalisés tandis que les traitements commerciaux ont augmentés par rapport à l'an passé.

Tableau 3 : Quantité et montants investis par l'AFOGÎM dans la réalisation de travaux sylvicoles pour les trois dernières années

Groupes d'activités	Activités	Quantité (ha, Mplants ou km)			Montants investis (\$)		
		2014	2015	2016	2014	2015	2016
400	Martelage	249	152	0	42 351 \$	22 215 \$	-*
500	Préparation de terrain	870	728	492	502 249 \$	423 228 \$	318 241 \$
600	Plantation	907	1160	1089	360 315 \$	454 693 \$	451 766 \$
700	Entretien de plantation	550	380	388	695 930 \$	502 727 \$	502 473 \$
800	Traitements non-commerciaux	455	205	17	546 193 \$	248 392 \$	22 093 \$
900	Traitements commerciaux	694	1185	1630	719 364 \$	728 256 \$	792 424 \$
1000	Voirie/ligne de lots	55	32	0	210 507 \$	184 279 \$	-
Total					3 076 909 \$	2 563 792 \$	2 086 997 \$

*Les activités de martelage sont maintenant incluses dans les traitements commerciaux.

Tableau 4 : Détails des quantités réalisées et des sommes investies par l'AFOGÎM en aménagement de la forêt privée en Gaspésie pour la saison 2016-2017

PRÉPARATION DE TERRAIN (Ha) (groupe 500)	Superficie (ha)	Montant versés (\$)
Déblaiement et déblaiement manuel	3,72	1 960 \$
Déblaiement et déblaiement mécanisé	5,22	6 769 \$
Déblaiement mécanique	482,62	309 512 \$
Total	491,56	318 241 \$
Proportion	-	15,2 %
PLANTATION (1000 plants) (groupe 600)	Nombre (Mplants)	Montant versés (\$)
Plantation manuelle racines nues	92,68	40 245 \$
Plantation manuelle récipients	942,55	385 814 \$
Enrichissement racines nues	3,50	1 757 \$
Enrichissement récipients	29,57	13 892 \$
Regarni racines nues	0,96	482 \$
Regarni récipients	20,16	9 576 \$
Total	1 089,4	451 766
Proportion	-	21,6 %
ENTRETIEN DE PLANTATION (Ha) (groupe 700)	Superficie (ha)	Montant versés (\$)
Premier dégagement plantation résineux	317,2	410 465 \$
Deuxième dégagement plantation résineux	67,0	86 987 \$
Premier dégagement plantation feuillu	3,9	5 022 \$
Total	388,10	502 473 \$
Proportion	-	24,1 %
TRAITEMENTS NON-COMMERCIAUX (Ha) (groupe 800)	Superficie (ha)	Montant versés (\$)
Éclaircie précommerciale résineuse 15 001 tiges/ha et +	1,7	1 984 \$
Dégagement peuplement naturel	15,5	20 109 \$
Total	17,2	22 093 \$
Proportion	-	1,1 %
TRAITEMENTS COMMERCIAUX (Ha) (groupe 900)	Superficie (ha)	Montant versés (\$)
Martelage feuillu	48,0	5 810 \$
Martelage résineux	18,7	2 595 \$
Aide technique à la mobilisation des bois manuelle	27,4	6 287 \$
Aide technique à la mobilisation des bois mécanisée	916,0	169 780 \$
Éclaircie commerciale feuillus d'ombre manuelle	7,3	9 461 \$
Jardinage feuillus d'ombre manuel	8,5	9 481 \$
Jardinage feuillus d'ombre mécanisé	3,2	2 950 \$
Coupe progressive résineuse manuelle	9,6	9 240 \$
Coupe progressive résineuse mécanisée	175,9	142 854 \$
Coupe progressive feuillus d'ombre manuelle	20,6	20 534 \$
Coupe progressive feuillus d'ombre mécanisée	42,7	38 618 \$
Coupe de récupération totale	78,4	37 658 \$
1 ^{ère} éclaircie commerciale résineuse (peup. nat.) manuelle	6,2	6 631 \$
1 ^{ère} éclaircie commerciale résineuse (peup. nat.) mécanisée	54,7	54 870 \$
1 ^{ère} éclaircie commerciale résineuse (plantation) manuelle	11,7	12 424 \$
1 ^{ère} éclaircie commerciale résineuse (plantation) mécanisée	201,4	263 233 \$
Total	1 630,2	792 424 \$
Proportion	-	38,0 %
TOTAL		2 086 997 \$

Tableau 5 : Quantité et montants investis par l'AFOGÎM par MRC par groupe d'activité en 2016-2017

MRC		Préparation de terrain (ha)	Plantation (Mplants)	Entretien de plantation (ha)	Traitements non-commerciaux (ha)	Traitements commerciaux (ha)	Total
Avignon	Quantité	69,3	214	94,4	0,0	468,5	-
	Montants (\$)	40 709 \$	80 855 \$	121 636 \$	0	294 562 \$	537 762 \$
Bonaventure	Quantité	158,4	271	124,3	0,0	417,8	-
	Montants (\$)	99 109 \$	112 924 \$	161 341 \$	0	226 256 \$	599 630 \$
Rocher-Percé	Quantité	88,8	223	95,2	1,7	317,5	-
	Montants (\$)	59 407 \$	94 120 \$	123 115 \$	1 984 \$	112 644 \$	391 270 \$
Côte-de-Gaspé	Quantité	66,99	108	45,7	1,1	115,1	-
	Montants (\$)	45 082 \$	45 048 \$	59 282 \$	1 428 \$	54 207 \$	205 047 \$
Haute-Gaspésie	Quantité	108,1	273	28,6	14,4	311,3	-
	Montants (\$)	73 934 \$	118 820 \$	37 098 \$	18 681 \$	104 755 \$	353 288 \$
Total (\$)	Quantité	491,59	1089	388,2	17,2	1630,2	-
	Montants (\$)	318 241 \$	451 766 \$	502 473 \$	22 093 \$	792 424 \$	2 086 997 \$

VÉRIFICATION OPÉRATIONNELLE ET CRITÈRES DE PERFORMANCE

La vérification opérationnelle (VO) et les critères de performance sont les opérations qui permettent à l'Agence de s'assurer de l'atteinte de ses objectifs de qualité dans les activités qu'elle finance. La vérification opérationnelle permet d'évaluer la qualité des travaux et des services techniques livrés au propriétaire et d'assurer le respect du cahier d'instructions techniques. Les critères de performance permettent d'évaluer la performance des conseillers forestiers dans le but d'assurer l'amélioration continue et une saine allocation des investissements.

Le personnel technique de l'agence effectuent au besoin des recommandations pour alimenter le comité technique et apportent également un support et une assistance technique aux conseillers forestiers.

Au niveau de la vérification opérationnelle, en 2016-2017, l'Agence devait procéder à la vérification de 10 % de l'ensemble des projets, et ce, dans tous les groupes de travaux pour les prescriptions, rapport d'exécution et plans d'aménagement (Critères de performance 1, 2 et 3).

RÉSULTATS

La vérification est faite de façon aléatoire et manuellement et permet d'informer les partenaires de l'Agence de la qualité du travail administratif et des réalisations sur le terrain.

Le plan de sondage couvre les travaux qui ont été facturés entre le 1^{er} avril 2016 et le 17 février 2017. À noter que les travaux facturés en période hivernale (15 octobre 2015 au 31 mars 2016) sont ajouté au plan de sondage de l'année courante.

Dans la plupart des cas, l'Agence a vérifié la validité de la prescription, la quantité déclarée et la qualité des travaux.

La vérification a porté sur 57 prescriptions avant l'exécution des différents groupes de traitements à l'exception de l'activité reboisement qui n'est pas vérifiée avant traitement. Le résultat des vérifications est de 92 %.

La vérification après traitement inclus toutes les activités des programmes, la vérification a porté sur 104 des 931 rapports d'exécution pour un échantillonnage de 11 % de vérification au niveau de la qualité des traitements. Une évaluation de 7 % des projets au niveau des superficies facturées a aussi été réalisé soit 63 traitements. Le montant des travaux sylvicoles vérifiés totalisent 493 159 \$ (19 %) du budget facturés en 2016-2017 en date du 17 février 2017. La qualité des interventions au niveau de la qualité et des quantités sont excellentes pour la saison 2016-2017 soit 94 % et 98 %.

Pour les plans d'aménagement, l'Agence a procédé à la vérification de la qualité administrative de 18 d'entre eux et le résultat est de 89 % pour la vérification administrative et de 61 % pour la vérification des signatures et dates.

Pour ce qui est des autres critères de performance, la qualité des suivis de plantation est très élevée, avec 100 % de qualité. Le taux de conformité des éléments de la programmation annuelle a été faible, avec 57 %, tandis que le critère 6, sur la détention d'un programme e prévention en santé et sécurité a été élevé, avec 100% de conformité. Pour les critères 7 et 9, sur la conformité des superficies versées aux travailleurs et aux montants versés aux propriétaires exécutants, la conformité a également été de 100%. Finalement, pour la qualité des documents, le taux de conformité a été de 88 %.

SYNTHÈSE DES RÉSULTATS

CRITÈRE 1 - CONFORMITÉ DES PRESCRIPTIONS					
ANNÉE	TOTAL DES PRESCRIPTIONS				
	TECHNIQUE		TERRAIN		
	Reçues	À vérifier	Vérifié		Résultat
	Nb	Nb	Nb	%	%
V.O. 2016	591	529	57	11	92
V.O. 2015	863	664	62	9	98
V.O. 2014	1 365	1 106	111	10	96

CRITÈRE 2 - CONFORMITÉ DES RAPPORTS D'EXÉCUTION							
ANNÉE	Nb total	QUALITÉ D'EXÉCUTION			QUANTITÉ		
		Vérifiée		Résultat	Vérifiée		Résultat
		Nb	%	%	Nb	%	%
V.O. 2016	931	104	11	94	63	7	98
V.O. 2015	944	104	11	99	66	7	100
V.O. 2014	1 334	156	12	99	103	8	99

CRITÈRE 3 - CONFORMITÉ DES PLANS D'AMÉNAGEMENT FORESTIER (PAF)									
ANNÉE	Total des PAF reçus	Quantité à vérifier	Quantité vérifiée				Conformité des PAF		
		ha	Nb	%	ha	%	Nb de PAF	%	
2016 (V. O. signatures-dates)	163	6624	18	11	687	10	11/18	61	
2016 (V. O. admin.)	163	6624	18	11	687	10	16/18	89	
2015 (V. O. admin.)	146	3915	16	11	483	12	15/16	94	
2014 (V. O. admin.)	199	6473	23	12	753	12	20/23	87	

CRITÈRE 4 - CONFORMITÉ DES SUIVIS DE PLANTATIONS					
ANNÉE	Nb de plantations à suivre	Quantité vérifiée		Conformité	
		Nb	Mplants	Nb	%
Plantations 2015	204	204	1 156	203/204	100

CRITÈRE 5 - RESPECT DE LA PROGRAMMATION ANNUELLE						
ACTIVITÉS	Quantité prévue		Quantité réalisée		Conformité	
	Ha	(\$)	Ha	(\$)	Nb	%
PRÉPARATION DE TERRAIN	438	304 394	427	304 771	3/7	43%
REBOISEMENT	1 008	439 679	808	416 916	4/7	57%
ENTRETIEN	365	472 798	282	502 470	4/7	57%
TRAVAUX NON-COMMERCIAUX	35	41 818	21	25 762	5/7	71%
TRAVAUX COMMERCIAUX	590	312 628	506	301 939	4/7	57%
TOTAL	2 436	1 571 317	2 044	1 551 858	20/35	57%

CRITÈRE 6 - DÉTENIR UN PROGRAMME DE PRÉVENTION EN SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

ANNÉE	Conformité	
	Nb	%
2016	7/7	100

CRITÈRE 7 - CONFORMITÉ DES SUPERFICIES VERSÉES AUX TRAVAILLEURS

ANNÉE	Total des R. ex. reçus	Quantité à vérifier (\$)	Quantité vérifiée				Conformité des superficies versées	
			Nb	%	(\$)	%	Nb	%
2015	444	1 233 977	44	10	148 364	12	44/44	100

CRITÈRE 8 - QUALITÉ DES DOCUMENTS ENVOYÉS À L'AGENCE

ANNÉE	Quantité vérifiée	Conformité	
	Nb	Nb	%
2016	56	48/56	86

CRITÈRE 9 - CONFORMITÉ DES SOMMES VERSÉES AUX PRODUCTEURS FORESTIERS

ANNÉE	Total des R. ex. reçus	Quantité à vérifier (\$)	Quantité vérifiée				Conformité des sommes versées	
			Nb	%	(\$)	%	Nb	%
2015	168	508 553	18	11	69 836	14	18/18	100

BILAN DE PERFORMANCE DES CONSEILLERS FORESTIERS

CRITÈRES	PONDÉRATION	NOTE
CRITÈRE 1	30	26.3
CRITÈRE 2	40	37.5
CRITÈRE 3	10	5.7
CRITÈRE 4	4	4.0
CRITÈRE 5	2	1.1
CRITÈRE 6	1	1.0
CRITÈRE 7	1	1.0
CRITÈRE 8	10	8.6
CRITÈRE 9	2	2.0
TOTAL	100	87.3

BILAN DU PLAN D'ACTION 2016-2017 DE L'AGENCE

Chaque année, l'Agence se dote d'un plan d'action et se fixe des objectifs dans la réalisation de certains travaux forestiers. Par la suite, un bilan est produit et permet de voir si les objectifs fixés ont été atteints.

Tableau 6 : Bilan du plan d'action 2016-2017 de l'AFOGÎM

Actions	Indicateurs	Unités	Cibles 2016-2017	Résultats		Résultat par rapport à la cible
				2015 2016	2016 2017	% atteint
Réaliser des travaux d'éducation de peuplements (travaux non commerciaux)	Pourcentage des sommes investies en travaux non commerciaux	%	32	25	31	97 %
	Nombre d'hectares réalisés en travaux non commerciaux	ha	560	416	449	80 %
Réaliser des travaux d'éducation de peuplements (travaux commerciaux)	Pourcentage des sommes investies en travaux commerciaux	%	16	11	13	81 %
	Nombre d'hectares réalisés en travaux commerciaux	ha	360	174	260	72 %
Réaliser des travaux sylvicoles de récupération de bois affectés par les catastrophes naturelles	Pourcentage des sommes investies en travaux de récupération	%	1	3	1,1	110 %
	Nombre d'hectares réalisés en travaux de récupération	ha	31	57	41	132 %

Actions	Indicateurs	Unités	Cibles 2016-2017	Résultats		Résultat par rapport à la cible
				2015 2016	2016 2017	% atteint
Réaliser des activités de transfert de connaissances auprès des propriétaires forestiers quant à l'aménagement forestier et à la récolte de bois (développer des outils de connaissances, informer, sensibiliser, dispenser des formations et organiser des visites terrains)	Pourcentage des sommes investies dans les activités de transfert de connaissances (développement d'outils de connaissances, formation, visites terrains)	%	0,5	1,3	0,59	118%
	Nombre de formations dispensées dans les activités de transfert de connaissances (développement d'outils de connaissances, formation, visites terrains)		10	24	19	190%
Mettre à jour le PPMV et réaliser des études spécialisées	Pourcentage de sommes investies pour la mise à jour du PPMV et la réalisation d'études spécialisées	%	0	0	0	-
	PPMV mis à jour	Oui/non	Oui	Non	Non	-
	Nombre d'études réalisées		0	0	0	-

Actions	Indicateurs	Unités	Cibles 2016-2017	Résultats		Résultat par rapport à la cible
				2015 2016	2016 2017	% atteint
Réaliser des travaux de remise en production (poursuivre les scénarios sylvicoles initiés et mettre en place une politique de protection des investissements)	Pourcentage des sommes investies en travaux de remise en production	%	18	35	42	233%
	Nombre d'hectares réalisés en travaux de remise en production	ha	350	352	507	145%
	Maintien d'une politique de protection des investissements	Oui/non	Oui	Oui	Oui	-
Réaliser des activités d'orientation et de concertation auprès des entités régionales, interrégionales ou des organismes environnementaux	Pourcentage des sommes investies dans les activités d'orientation et de concertation auprès des entités régionales, interrégionales ou des organismes environnementaux	%	0	0	0	-
	Nombre d'activités d'orientation et de concertation à divers comités des entités régionales, interrégionales ou des organismes environnementaux	0	0	0	0	-

Actions	Indicateurs	Unités	Cibles 2016-2017	Résultats		Résultat par rapport à la cible
				2015 2016	2016 2017	% atteint
Considérer et protéger les autres ressources du milieu forestier (faune, paysages, etc.)	Considération et protection des autres ressources du milieu forestier	Oui/non	Oui	Oui	Oui	-
Soutenir la certification forestière	Pourcentage des sommes investies en certification forestière	%	2	2	2,7	135%
Promouvoir les saines pratiques d'intervention en forêt privée	Promotion du guide terrain <i>Saines pratiques d'intervention en forêt privée</i>	Oui/non	Oui	Oui	Oui	-

LISTE DES TAUX ET DES TRAITEMENTS ADMISSIBLES EN 2016-2017

CODES DE PRODUCTION	CODES DE TRAVAUX	TRAITEMENTS SYLVICOLES NON COMMERCIAUX	EXÉCUTION	TECHNIQUE	TOTAL	UNITÉ
5- TRAITEMENT DE PRÉPARATION DE TERRAIN (Ha)						
		Débroussaillage et déblaiement				
7517	DDMAN	Manuel	352	175	527	\$/ha
7501	DDMEC	Mécanisé	1 122	175	1 297	\$/ha
7516	DBMEC	Déblaiement mécanique	494	175	669	\$/ha
7502	DBLT	Déblaiement avec tracteur à lame tranchante	901	175	1 076	\$/ha
7504	DECHI	Déchetage	1 108	175	1 283	\$/ha
		Scarifiage				
7511	STTSL	Léger - Type TTS à disques passifs	193	152	345	\$/ha
7513	STTSM	Moyen - Types TTS hydrauliques, Donaren, Equisyl ou Requin	254	152	406	\$/ha
7520	LHPEH	Labourage et hersage agricole PEH, charrue ou déchaumeuse	287	175	462	\$/ha
7512	HEFOR	Hersage forestier	600	175	775	\$/ha
6- TRAITEMENT DE LA RÉGÉNÉRATION ARTIFICIELLE						
7634	PLMEC	Plantation mécanique (pelle planteuse)	845	208	1 053	\$/1 000 plants
		Plantation manuelle				
7626	PLRNR	Racines nues PFD Résineux	314	137	451	\$/1 000 plants
7636	PLRNF	Racines nues PFD Feuillus	314	137	451	\$/1 000 plants
7632	PLRPE	Réceptacles 110 à 199 cc	174	137	311	\$/1 000 plants
7639	PLRMO	Réceptacles 200 à 299 cc	233	137	370	\$/1 000 plants
7638	PLRGR	Réceptacles 300 cc et plus Résineux	284	137	421	\$/1 000 plants
7633	PLRGF	Réceptacles 300 cc et plus Feuillus	284	137	421	\$/1 000 plants
		Regarni				
7649	RERNR	Racines nues PFD Résineux	346	156	502	\$/1 000 plants
7652	RERNF	Racines nues PFD Feuillus	346	156	502	\$/1 000 plants
7651	RERPE	Réceptacles 110 à 199 cc	208	156	364	\$/1 000 plants
7648	RERMO	Réceptacles 200 à 299 cc	241	156	397	\$/1 000 plants
7650	RERGR	Réceptacles 300 cc et plus Résineux	319	156	475	\$/1 000 plants
7653	RERGF	Réceptacles 300 cc et plus Feuillus	319	156	475	\$/1 000 plants
		Enrichissement				
7641	ENRNR	Racines nues PFD Résineux	346	156	502	\$/1 000 plants
7647	ENRNF	Racines nues PFD Feuillus	346	156	502	\$/1 000 plants
7645	ENRPE	Réceptacles 110 à 199 cc	208	156	364	\$/1 000 plants
7642	ENRMO	Réceptacles 200 à 299 cc	241	156	397	\$/1 000 plants
7644	ENRGR	Réceptacles 300 cc et plus Résineux	319	156	475	\$/1 000 plants
7643	ENRGF	Réceptacles 300 cc et plus Feuillus	319	156	475	\$/1 000 plants
		Plantation et Regarni - Peuplier Hybride				
7620	PLPEH	Plantation - PEH	419	137	556	\$/1 000 plants
7660	REPEH	Regarni - PEH	419	137	556	\$/1 000 plants
7- TRAITEMENT D'ÉDUCATION						
7754	DESMM	Désherbage manuel ou mécanique	241	113	354	\$/ha
		Dégagement (1^{er} et 2^e) plantation Résineux				
7751	DPLR1	1 ^{er} dégagement plantation résineux	895	403	1 298	\$/ha
7752	DPLR2	2 ^e dégagement plantation résineux	895	403	1 298	\$/ha
		Dégagement (1^{er} et 2^e) plantation Feuillus				
7761	DPLF1	1 ^{er} dégagement plantation feuillu	895	403	1 298	\$/ha
7762	DPLF2	2 ^e dégagement plantation feuillu	895	403	1 298	\$/ha
7840	ELPIN	Élagage de pins blanc et rouge	634	292	926	\$/ha
7858	DEGRM	Dégagement peuplement naturel	895	403	1 298	\$/ha
		Éclaircie précommerciale résineuse (systématique)				
7853	EPCSD	5 000 à 15 000 tiges/ha	575	322	897	\$/ha
7854	EPCST	15 001 tiges/ha et +	845	322	1 167	\$/ha
7863	EPCPL	Éclaircie précommerciale feuillus d'ombre (puits de lumière) avec martelage	726	511	1 237	\$/ha

LISTE DES TAUX ET DES TRAITEMENTS ADMISSIBLES EN 2016-2017 (suite)

CODES DE PRODUCTION	CODES DE TRAVAUX	TRAITEMENTS SYLVICOLES NON COMMERCIAUX	EXÉCUTION	TECHNIQUE	TOTAL	UNITÉ
9- TRAITEMENTS SYLVICOLES COMMERCIAUX						
		Coupe progressive résineuse				
7973	CPRMA	Manuelle	515	451	966	\$/ha
8973	CPRME	Mécanisée	368	451	819	\$/ha
		Coupe progressive pin blanc et pin rouge				
7977	CPPMA	Manuelle	635	451	1 086	\$/ha
8977	CPPME	Mécanisée	454	451	905	\$/ha
		Coupe progressive feuillus d'ombre				
7974	CPFMA	Manuelle	635	451	1 086	\$/ha
8974	CPFME	Mécanisée	454	451	905	\$/ha
		Coupe de récupération				
7975	CRPAR	Partielle	552	451	1 003	\$/ha
7976	CRTOT	Totale	214	272	486	\$/ha
		Éclaircie commerciale - Feuillus d'ombre				
7967	EFOMA	Manuelle	845	451	1 296	\$/ha
8967	EFOME	Mécanisée	604	451	1 055	\$/ha
		Éclaircie commerciale - Peuplement naturel pin blanc et pin rouge				
7969	EPNMA	Manuelle	845	451	1 296	\$/ha
8969	EPNME	Mécanisée	604	451	1 055	\$/ha
		Première éclaircie commerciale résineuse				
		Peuplement naturel				
7980	ENMAP	Manuelle - DHP 9 à 15 cm	1 241	451	1 692	\$/ha
7981	ENMAG	Manuelle - DHP 15,1 à 19 cm	463	451	914	\$/ha
8980	ENMEP	Mécanisée - DHP 9 à 15 cm	886	451	1 337	\$/ha
8981	ENMEG	Mécanisée - DHP 15,1 à 19 cm	330	451	781	\$/ha
		Plantation				
7985	EPMAP	Manuelle - DHP 9 à 15 cm	1 241	451	1 692	\$/ha
7986	EPMAG	Manuelle - DHP 15,1 à 19 cm	463	451	914	\$/ha
8985	EPMEP	Mécanisée - DHP 9 à 15 cm	886	451	1 337	\$/ha
8986	EPMEG	Mécanisée - DHP 15,1 à 19 cm	330	451	781	\$/ha
		Première éclaircie commerciale plantation pin blanc et pin rouge				
7987	EPPMA	Manuelle	845	451	1 296	\$/ha
8987	EPPME	Mécanisée	604	451	1 055	\$/ha
		Jardinage résineux				
7970	CJRMA	Manuel	688	451	1 139	\$/ha
8970	CJRME	Mécanisé	492	451	943	\$/ha
		Jardinage de pin blanc et pin rouge				
7972	CJPMA	Manuelle	666	451	1 117	\$/ha
8972	CJPME	Mécanisée	476	451	927	\$/ha
		Jardinage feuillus d'ombre				
7971	CJFMA	Manuel	666	451	1 117	\$/ha
8971	CJFME	Mécanisé	476	451	927	\$/ha
		Martelage¹				
7901	MAFEU	Feuille	-	121	121	\$/ha
7902	MARES	Résineux	-	139	139	\$/ha
		Aide technique à la mobilisation des bois				
7920	ATMA4	Manuelle - Taux pour les 4 premiers hectares (1 à 4 ha)	-	251	251	\$/ha
7921	ATMA+	Manuelle - Taux pour chaque hectare supplémentaire	-	68	68	\$/ha
8920	ATME4	Mécanisées - Taux pour les 4 premiers hectares (1 à 4 ha)	-	251	251	\$/ha
8921	ATME+	Mécanisée - Taux pour chaque hectare supplémentaire	-	68	68	\$/ha

PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE GASPÉSIE-LES-ÎLES

La confection d'un Plan de Protection et de Mise en Valeur (PPMV) des forêts privées est une des tâches des 17 agences de mise en valeur des forêts privées du Québec, qui découle du Sommet sur la forêt privée tenu en mai 1995.

Lors de ce sommet, il a été reconnu que la protection et la mise en valeur de la forêt privée devrait être une œuvre commune de quatre partenaires : les propriétaires de lots boisés, l'industrie forestière, le monde municipal et le gouvernement du Québec. Les acteurs régionaux et provinciaux ont convenu de l'importance pour chaque région du Québec de se doter d'un Plan de Protection et de Mise en Valeur (PPMV) de la forêt privée. Le PPMV prévoit le niveau de financement des activités de mise en valeur et les modalités d'allocation et de versement des sommes disponibles, il fixe les objectifs quantifiables de production des ressources forestières et définit les moyens à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs.

La révision du premier PPMV de l'Agence AFOGIM réalisé en 2001 était devenue une étape incontournable pour faire le point sur la réalité de la forêt gaspésienne. Le changement du profil des propriétaires forestiers quant à leur âge, leurs raisons de posséder un lot à bois et les activités qu'ils réalisent sur leurs lots boisés font partie des constats qui ressortent du PPMV. En outre, depuis le premier PPMV, les connaissances sur le territoire et ses occupants ont été affinées. De plus, beaucoup de nouvelles connaissances ont été acquises. Les investissements consentis sur le territoire de l'Agence, depuis sa création en 1996, ont également contribué à augmenter la productivité du territoire forestier privé.

La partie 1 « Connaissance du territoire » est terminée pour notre région. Un document a été produit au printemps 2013 par le Consortium en foresterie Gaspésie-Les-Îles (pour la Gaspésie) et par la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine (pour les îles-de-la-Madeleine).

Les parties 2 et 3 « Document de stratégies » a débuté en 2012. En janvier 2015, le conseil d'administration a donné un mandat au consortium en foresterie pour terminer cette section pour la Gaspésie, qui a été livrée au printemps 2016. Le document de stratégie du PPMV a ainsi été complété, de même que le plan d'action qui s'y rattache. Les objectifs à court terme et les méthodes d'évaluation permettant de mesurer les réalisations concrètes de l'agence en lien avec ces objectifs ont ainsi été décrits. Pour ce qui est des Îles-de-la-Madeleine, il a été convenu que le document de stratégie et le plan d'action allait être réalisé par la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine. Le document devait initialement être produit et livré à l'été 2016, mais des retards ont repoussé la production du document au printemps 2017.

La partie 4 « Calcul de possibilité forestière » a débuté en décembre 2014. Le calcul de possibilité forestière, produit par la Fédération des producteurs de bois du Québec en mai 2015, a également été jumelé aux autres documents du PPMV. Ce document détaille le volume de bois qu'il est permis de prélever chaque année sur le territoire de forêt privée de la Gaspésie. Ce calcul est basé sur des connaissances, des hypothèses et des modèles de croissance des peuplements forestiers et est réalisé dans le but de réglementer le niveau de récolte afin de garantir un approvisionnement durable en matière ligneuse aux usines de transformation de la région. Les résultats de ce calcul ont été intégrés au document PPMV.

En 2016, une consultation publique a été réalisée et chacune des MRC a adoptée par résolution le plan de protection et de mise en valeur des forêts privées Gaspésie-Île de la Madeleine pour la portion Gaspésie, soit les parties :

1. Le contenu du document de connaissance
2. Démarches, enjeux et solutions
3. Stratégies de protection et de mise en valeur (solutions, objectifs, cibles, indicateurs, plan d'action)

Les Îles-de-la-Madeleine auront à faire le même exercice lorsque leur document aura été reçu et accepté par l'AFOGÎM.

RÈGLEMENTATION MUNICIPALE

En Gaspésie, trois municipalités ont adopté des règlements municipaux concernant l'abattage d'arbre. Ces MRC sont Rocher-Percé, Bonaventure et Avignon. La ville de Gaspé a également fait de même. Les MRC de Côte-de-Gaspé et de Haute-Gaspésie n'ont quant à elle toujours pas adopté de tels règlements.

Pour plus d'information concernant le règlement sur l'abattage d'arbre veuillez consulter :

Pour la MRC de Bonaventure : Christian Grenier, technicien forestier, MRC de Bonaventure

Pour la MRC d'Avignon : Jean-François Hudon, ingénieur forestier, Activa Environnement

Pour la MRC de Rocher-Percé : Louis Babin, aménagiste adjoint, MRC de Rocher-Percé

TRANSFERT DE CONNAISSANCES

En 2016-2017, grâce à un apport financier de 11 000 \$ de l'AFOGÎM, près de 122 personnes ont participé aux formations et aux activités d'informations données par le Syndicat des producteurs de bois de la Gaspésie.

Tableau 7 : État des activités réalisées

Activités	Nombre d'activités	Nombre de participants
Éclaircie commerciale	3	13
Façonnage de feuillus	1	4
Façonnage et qualité des bois (transporteurs)	7	37
Principes de base en aménagement forestier	6	48
Techniques d'abattage avec la scie à chaîne	1	7
Visite de l'usine de St-Elzéar	1	13
Total	19	122

ÉPIDÉMIE DE LA TORDEUSE DES BOURGEONS D'ÉPINETTE PÉNINSULE GASPÉSIENNE

La tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) a continué sa progression dans la péninsule en 2016. Des défoliations ont été observées depuis 2013 en forêt privée et ce, principalement sur la rive nord de la péninsule. On observe une migration de l'insecte vers le sud de la péninsule par la vallée de la Matapédia. Depuis 2015, l'épidémie a également progressé sur le territoire privé de la MRC d'Avignon.

La carte de la défoliation de la TBE montre que l'intensité de l'épidémie a diminué en territoire privé sur la rive nord de la Gaspésie. En 2015, la MRC de la Côte-de-Gaspé était touchée par une défoliation légère à modérée de Rivière-au-Renard à Grande-Vallée. Cette zone n'a pas ou peu été défoliée par l'épidémie en 2016. De même, pour la MRC de la Haute-Gaspésie, la défoliation plus sévère en 2015 a évolué vers une défoliation légère à modérée en 2016.

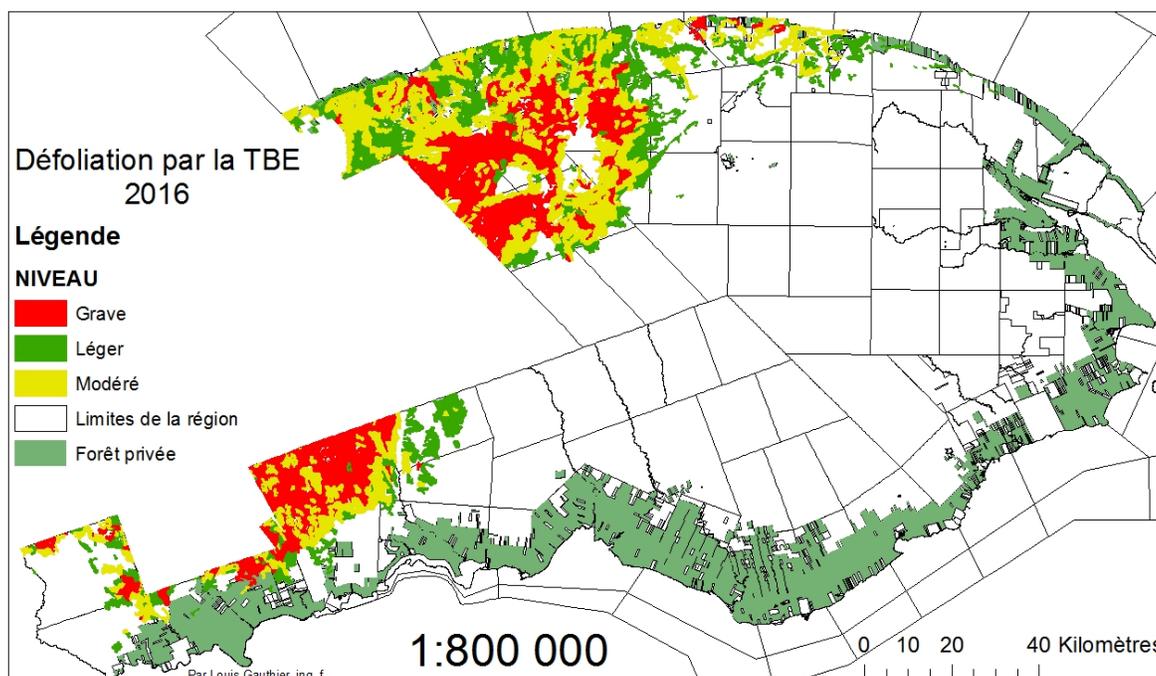


Figure 1. Évolution de l'épidémie de tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) en 2016 en Gaspésie.

L'Agence a fait parvenir un document élaboré à chacun des conseillers forestiers en 2014 leur indiquant les traitements à proscrire et ceux admissibles lorsque l'épidémie de TBE est débutée dans un secteur. De plus plusieurs exemplaires du guide «L'épidémie de la tordeuse des bourgeons d'épinette et mon boisé» élaboré par le MFFP a été remis aux conseillers afin de les distribuer aux propriétaires concernés. L'éclaircie précommerciale résineuse et l'éclaircie commerciale en sapinière sont les traitements proscrits dans les secteurs touchés par l'épidémie, qui s'étendent de Capucins à Rivière-au-Renard et aux Plateaux de la Matapédia.

La stratégie mise en place par l'Agence pour contrer les effets de la TBE vise principalement à la récolte des peuplements très vulnérables et extrêmement vulnérables de manière à diminuer les pertes de bois causés par l'insecte. L'Agence fait des démarches pour obtenir un budget pour permettre la remise en production des superficies récoltées non régénérées.

BUDGET PRÉVISIONNEL

REVENUS	
Contribution du MFFP	1 954 150 \$
Contribution des titulaires de permis d'exploitation d'usine	200 000 \$
Transport de plants hors-région	2 079 \$
Revenus d'intérêt	1 000 \$
Autres revenus	50 \$
TOTAL DES REVENUS	2 157 279 \$

DÉPENSES	
Programmes d'aide à la mise en valeur des forêts privées	1 680 000 \$
Dépôts de plants	21 500 \$
Transport de plants hors-région	2 079 \$
Salaires	195 800 \$
Frais de déplacement	18 000 \$
CSST	1 650 \$
Assurances	5 000 \$
Honoraires professionnels	8 000 \$
Loyer	22 600 \$
Communication	6 500 \$
Fournitures de bureau et informatique	9 700 \$
Publicité	2 000 \$
Équipements forestiers	800 \$
Formation	800 \$
SIGGA – Entretien et modernisation	13 050 \$
Transfert de connaissances	11 000 \$
Charges (intérêts, frais bancaires, administration, cotisations, location, taxes)	1 300 \$
Immobilisations	5 000 \$
TOTAL DES DÉPENSES	2 004 779 \$
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	152 500 \$

**AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR
DES FORÊTS PRIVÉES DE LA
GASPÉSIE-LES-ÎLES (AFOGIM)**

**États financiers
au 31 mars 2017**

Rapport de l'auditeur indépendant	2 et 3
États financiers	
Résultats	4
Évolution de l'actif net	5
Flux de trésorerie	6
Bilan	7
Notes complémentaires	8 à 12
Autres renseignements	13

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de :

**Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la
Gaspésie-Les Îles (AFOGIM)**

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LA GASPÉSIE-LES ÎLES (AFOGIM), qui comprennent le bilan au 31 mars 2017, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Fondement de l'opinion avec réserve

L'organisme tire des produits de contributions des industriels et autres contributions pour lesquels il n'est pas possible de vérifier de façon satisfaisante s'ils ont tous été comptabilisés. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les livres de l'organisme et nous n'avons pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux produits, à l'excédent des produits par rapport aux charges et à l'actif net.

Opinion avec réserve

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans le paragraphe «Fondement de l'opinion avec réserve», les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LA GASPÉSIE-LES ÎLES (AFOGIM) au 31 mars 2017, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Autre point

Les états financiers de AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LA GASPÉSIE-LES ÎLES (AFOGIM) pour l'exercice terminé le 31 mars 2016 ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé sur ces états une opinion sans réserve en date du 28 juin 2016.



Alphonse Bernard inc.¹

Carleton-sur-Mer (Québec)

Le 16 juin 2017

¹ Par Alphonse Bernard, FCPA auditeur, FCA

AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LA GASPÉSIE-LES ÎLES (AFOGIM)

RÉSULTATS

de l'exercice terminé le 31 mars 2017

	2017	2016 (redressé)
	\$	\$
PRODUITS		
Subventions - Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs		
Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées	1 954 150	1 954 150
Programme Investissement en forêt		500 000
Programme mobilisation des bois	462 380	
Programme récupération Arthur		50 000
Autres contributions	39 473	41 136
Contributions - Industriels	202 271	167 289
Pénalités à la suite de la vérification opérationnelle	1 641	3 816
Revenus d'intérêts	2 915	
Transport de plants hors région	2 028	2 509
Autres		535
	<u>2 664 858</u>	<u>2 719 435</u>
CHARGES		
Aides financières		
Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées	1 524 261	2 020 444
Programme Investissement en forêt		500 588
Programme mobilisation des bois	507 317	
Programme récupération Arthur	50 500	150 012
Programme tordeuse des bourgeons d'épinette	49 643	
Vérification opérationnelle (annexe A)	99 046	118 514
Services techniques (annexe B)	28 007	63 218
Charges pour l'exploitation de la corporation (annexe C)	129 479	106 960
Certification	50 000	50 000
Mise à jour du PPMV et calcul de possibilité forestière -		
Entente de service		13 478
Transfert de connaissances	11 002	26 195
Transport de plants hors région	2 028	2 509
	<u>2 451 283</u>	<u>3 051 918</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES	<u>213 575</u>	<u>(332 483)</u>

**AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LA
GASPÉSIE-LES ÎLES (AFOGIM)**

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

de l'exercice terminé le 31 mars 2017

Actif net	Investi en immobilisations	Non affecté	2017	2016 (redressé)
	\$	\$	\$	\$
SOLDE, déjà établi	16 329	294 417	310 746	451 211
Redressement de l'exercice antérieur (note 3)		(192 018)	(192 018)	
Solde, redressé	16 329	102 399	118 728	451 211
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(4 308)	217 883	213 575	(332 483)
Investissement en immobilisations	1 011	(1 011)		
SOLDE, fin de l'exercice	13 032	319 271	332 303	118 728

**AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LA
GASPÉSIE-LES ÎLES (AFOGIM)**
FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2017

	2017	2016 (redressé)
	<u>\$</u>	<u>\$</u>
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	213 575	(332 483)
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Dotation aux amortissements - immobilisations corporelles	4 214	4 005
Dotation aux amortissements - immobilisations incorporelles	<u>94</u>	<u>281</u>
	217 883	(328 197)
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 4)	(<u>164 573</u>)	<u>332 165</u>
53 3103 968
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 011)	
Variation des placements temporaires	<u>100 000</u>	(<u>500 000</u>)
98 989	(.....500 000)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Variation de l'emprunt bancaire	(<u>96 000</u>)	<u>96 000</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	56 299	(400 032)
ENCAISSE (DÉCOUVERT BANCAIRE), début de l'exercice	(<u>129 987</u>)	<u>270 045</u>
DÉCOUVERT BANCAIRE, fin de l'exercice	(<u>73 688</u>)	(<u>129 987</u>)

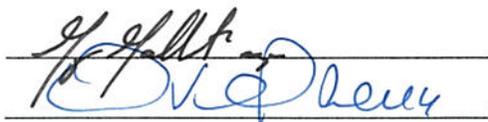
**AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LA
GASPÉSIE-LES ÎLES (AFOGIM)**

BILAN

au 31 mars 2017

	2017	2016 (redressé)
	\$	\$
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Dépôt à terme, 0,75 %, échéant en novembre 2017	400 000	500 000
Débiteurs (note 5)	46 866	67 080
Frais payés d'avance	2 188	2 037
	<u>449 054</u>	<u>569 117</u>
ACTIF À LONG TERME		
Immobilisations corporelles (note 6)	12 813	16 016
Actifs incorporels (note 7)	219	313
	<u>13 032</u>	<u>16 329</u>
	<u>462 086</u>	<u>585 446</u>
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Découvert bancaire	73 688	129 987
Emprunt bancaire (note 8)		96 000
Créditeurs (note 9)	56 095	240 731
	<u>129 783</u>	<u>466 718</u>
ACTIF NET		
Actif net investi en immobilisations	13 032	16 330
Actif net non affecté	319 271	102 398
	<u>332 303</u>	<u>118 728</u>
	<u>462 086</u>	<u>585 446</u>

Pour le conseil d'administration :

 , administrateur

 , administrateur

**AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LA
GASPÉSIE-LES ÎLES (AFOGIM)
NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 mars 2017**

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme, dont le fonctionnement est régi par les articles 335 à 354 du code civil, sous réserve des dispositions inconciliables du chapitre III de la Loi sur les forêts CL.R.Q.F4.11 et de son règlement intérieur, a pour objet, dans une perspective d'aménagement durable, d'orienter et de développer la mise en valeur des forêts privées des M.R.C. d'Avignon, de Bonaventure, de la Haute-Gaspésie, de la Côte-de-Gaspé, du Rocher-Percé et de l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine. L'organisme est un organisme à but non lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Comptabilisation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus à titre de dotation sont constatés à titre d'augmentations directes de l'actif net.

Les produits de contributions sont comptabilisés lorsqu'il existe des preuves convaincantes d'un accord, que les services sont rendus au client, que le prix est déterminé ou déterminable et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

Les pénalités sont constatées à titre de produits lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir si le montant à recevoir peut fait l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs. Les principales estimations portent sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles et des actifs incorporels amortissables.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement dégressif aux taux annuels suivants :

	<u>Taux</u>
Équipement spécialisé - GPS	20 %
Matériel informatique et équipements	20 %

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement dégressif au taux de 30 %.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des dépôts à terme et des débiteurs.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent du découvert bancaire, de l'emprunt bancaire et des créditeurs.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications d'une possible dépréciation. L'organisme détermine s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs de l'actif financier. Si c'est le cas, elle réduit la valeur comptable de l'actif à la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de l'actif ou au prix qu'il pourrait obtenir de la vente de l'actif à la date de clôture selon le plus élevé des deux montants. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

L'organisme comptabilise ses coûts de transactions aux résultats de l'exercice où ils sont engagés. Cependant, les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont présentés en réduction de la valeur comptable de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument en vertu de la méthode du taux d'intérêt linéaire.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de l'organisme sont composés de l'encaisse, du découvert bancaire représentant les chèques en circulation et des instruments financiers très liquides ayant une échéance initiale de trois mois ou moins.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Ventilation des charges

Les charges de fonctionnement et les charges relatives aux différentes activités sont ventilées en fonction de différents critères de façon à répondre aux exigences des différents partenaires et donner une image la plus juste de l'utilisation des ressources. Les charges de salaires et charges sociales sont ventilés en fonction des heures travaillées et la charge de loyer est ventilée en fonction de l'espace occupé.

**AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LA
GASPÉSIE-LES ÎLES (AFOGIM)**
NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 mars 2017

3. REDRESSEMENT DE L'EXERCICE ANTÉRIEUR

Au cours de l'exercice, l'organisme a constaté qu'une subvention de 192 018 \$, comptabilisée à recevoir au 31 mars 2016, ne correspondait pas aux caractéristiques d'une créance, et n'aurait pas dû être inscrite. En conséquence, le solde de l'actif net non affecté au 1^{er} avril 2016 a été diminué de 192 018 \$ et les états financiers de l'exercice 2016 ont été retraités. À l'état des résultats, les produits ont été diminués de 192 018 \$ et l'insuffisance des produits par rapport aux charges augmentée du même montant. Les débiteurs au bilan ont été diminués de 192 018 \$.

4. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES À L'ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

La variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement se détaille ainsi :

	<u>2017</u>	<u>2016</u> (redressé)
	\$	\$
Débiteurs	20 214	182 142
Frais payés d'avance	(151)	(247)
Créditeurs	<u>(184 636)</u>	<u>150 270</u>
	<u>(164 573)</u>	<u>332 165</u>

5. DÉBITEURS

	<u>2017</u>	<u>2016</u> (redressé)
	\$	\$
Comptes clients	677	
Contributions des industriels à recevoir	41 872	47 374
Intérêts à recevoir	1 528	
Pénalités à recevoir		3 352
Taxes à la consommation	2 789	16 110
Avance à demande à un employé, sans intérêts		244
	<u>46 866</u>	<u>67 080</u>

Au 31 mars 2017, 62 % des contributions à recevoir sont dues par 2 industriels (2016 - 75 % à recevoir de 2 industriels).

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Amortissement		Valeur nette	
	Coût	cumulé	2017	2016
	\$	\$	\$	\$
Équipement spécialisé - GPS	28 046	24 724	3 322	4 152
Matériel informatique et équipements	<u>52 492</u>	<u>43 001</u>	<u>9 491</u>	<u>11 864</u>
	<u>80 538</u>	<u>67 725</u>	<u>12 813</u>	<u>16 016</u>

**AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LA
GASPÉSIE-LES ÎLES (AFOGIM)**
NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 mars 2017

7. ACTIFS INCORPORELS

	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Valeur nette	
			2017 \$	2016 \$
Logiciels	<u>32 012</u>	<u>31 793</u>	<u>219</u>	<u>313</u>

8. EMPRUNT BANCAIRE

L'organisme dispose d'un emprunt bancaire d'un montant autorisé de 400 000 \$, portant intérêts au taux de 2,7 %, lequel est renouvelable annuellement.

9. CRÉDITEURS

	2017 \$	2016 \$
Comptes fournisseurs et frais courus	46 218	210 021
Salaires et contributions	9 877	24 938
Sommes à remettre à l'État		5 772
	<u>56 095</u>	<u>240 731</u>

10. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques et concentrations

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse suivante indique l'exposition de l'organisme aux risques à la date du bilan, soit au 31 mars 2017 :

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement en regard à ses créditeurs.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour l'organisme sont liés à ses débiteurs. L'organisme évalue de façon continue les comptes clients et les contributions des industriels à recevoir sur la base des montants qu'il a la quasi-certitude de recevoir.

10. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations du prix de marché. Le risque de marché inclut trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. L'organisme est principalement exposé au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur.

AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LA GASPÉSIE-LES ÎLES (AFOGIM)

de l'exercice terminé le 31 mars 2017

VÉRIFICATION OPÉRATIONNELLE

ANNEXE A

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	\$	\$
Salaires et charges sociales	79 152	97 243
Charges locatives	4 900	6 780
Déplacements	9 960	9 671
Équipements forestiers	652	815
Fournitures de bureau	1 386	1 171
Télécommunications	<u>2 996</u>	<u>2 834</u>
	<u><u>99 046</u></u>	<u><u>118 514</u></u>

SERVICES TECHNIQUES

ANNEXE B

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	\$	\$
Salaires et charges sociales	17 360	51 977
Charges locatives	4 921	6 429
Déplacements	1 109	1 885
Formation	193	
Fournitures de bureau	2 808	1 664
Télécommunications	<u>1 616</u>	<u>1 263</u>
	<u><u>28 007</u></u>	<u><u>63 218</u></u>

CHARGES POUR L'EXPLOITATION DE LA CORPORATION

ANNEXE C

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	\$	\$
Salaires et charges sociales	80 777	62 261
Assurances	5 083	4 836
Charges locatives	12 227	12 858
Déplacements	5 182	3 612
Entretien du logiciel informatique	7 361	3 653
Fournitures de bureau	2 261	3 132
Intérêts et frais bancaires	409	265
Publicité et commandites	3 764	1 096
Services professionnels	6 230	9 226
Taxes d'affaires	34	34
Télécommunications	1 638	1 406
Autres dépenses	205	295
Dotation aux amortissements - immobilisations corporelles	4 214	4 005
Dotation aux amortissements - immobilisations incorporelles	<u>94</u>	<u>281</u>
	<u><u>129 479</u></u>	<u><u>106 960</u></u>